



Outils de lutte contre le racisme

Briser les mythes

ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* a été promulguée en 1995. Au cours des 25 dernières années depuis l'adoption de la Loi, il y a eu des progrès, mais il subsiste de nombreuses inégalités. Pourtant, les détracteurs de l'équité en matière d'emploi soutiendront toujours que les initiatives d'équité en matière d'emploi sont elles-mêmes des violations de la justice et de l'équité, contre les personnes qui ont un privilège et un avantage. Ce sont des mythes, mais il faut les combattre.

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI EST UNE AFFAIRE DE QUOTAS	L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI SIGNIFIE L'EMBAUCHE DE PERSONNES NON QUALIFIÉES
FAIT : L'équité en matière d'emploi n'exige pas l'établissement de « quotas » d'embauche, qui sont des exigences numériques fixes en matière d'embauche. Elle oblige les employeurs à analyser leur main-d'œuvre et à fixer leurs propres objectifs en fonction de la composition de la main-d'œuvre dans son ensemble. Les organisations doivent mettre en place des mesures qui leur permettront de progresser vers ces objectifs au fil du temps. L'équité en matière d'emploi oblige les employeurs à prendre d'autres mesures pour créer un milieu de travail plus égalitaire, notamment en rendant leurs politiques et pratiques plus inclusives et en éliminant les obstacles discriminatoires.	FAIT : L'équité en matière d'emploi n'a pas d'incidence sur la capacité de l'employeur à définir les qualifications liées à un emploi et d'exiger que tous les candidats satisfassent à ces qualifications. La <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> et la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i> reflètent cette réalité et reconnaissent que les qualifications et le mérite sont des concepts qui intègrent et donc n'excluent pas l'équité en matière d'emploi. L'équité en matière d'emploi vise plutôt l'élimination des obstacles relevés dans les pratiques d'embauche pour faire en sorte que les membres de groupes autrement qualifiés ne se voient pas refuser un poste pour une raison autre que celles liées à leurs compétences.
L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI MÈNE À LA « DISCRIMINATION INVERSÉE »	EN RAISON DE L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI, IL N'Y A PLUS DE POSSIBILITÉS D'EMPLOI POUR LES CANDIDATS BLANCS
FAIT : L'objectif de l'équité en matière d'emploi est d'éliminer les obstacles de longue date à l'emploi et à l'avancement professionnel pour les groupes historiquement défavorisés : les Autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les minorités visibles. La <i>Charte des droits et libertés</i> et les lois relatives aux droits de la personne reconnaissent qu'il faut prendre des mesures liées à l'équité en matière d'emploi pour créer une société plus juste. Par conséquent, des mesures spéciales visent à favoriser l'égalité des chances dans le milieu de travail et non à discriminer un groupe ou un autre. Il s'agit de « rééquilibrer la balance » et d'offrir des chances aux candidats qualifiés dont les candidatures sont souvent ignorées en raison d'obstacles systémiques et de préjugés inconscients.	FAIT : L'équité en matière d'emploi consiste à offrir des possibilités à tout le monde, et non à en priver qui que ce soit. Il s'agit de s'assurer que les emplois sont répartis de façon juste et équitable. Les mesures d'équité en matière d'emploi ne signifient pas que tous les nouveaux emplois sont conçus pour les membres des groupes d'équité, mais simplement que ceux-ci doivent avoir accès à leur juste part de possibilités d'emploi. Elles visent donc à réduire le favoritisme envers les candidats masculins blancs.
L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI SE PRODUIRA NATURELLEMENT, AUCUNE INTERVENTION DU GOUVERNEMENT N'EST REQUISE	
FAIT : Vingt-cinq ans après le début de l'équité en matière d'emploi, nous savons que la discrimination existe et que des obstacles persistent pour les femmes, les peuples autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées (les quatre groupes désignés dans la Loi), ainsi que pour les autres groupes racisés, comme les employés LGBTQ2+. Ces obstacles ne disparaîtront pas sans intervention, car ils sont toujours bien présents.	

Visitez la trousse d'[outils de lutte contre le racisme](#) du ministère de la Défense nationale sur [canada.ca](#) pour plus d'informations et de ressources.